

**RESPONSABLE
D'ENTREPRISE
ARTISANALE
DU BÂTIMENT
REAB**



L'ACTUALITÉ

FRANCE COMPÉTENCES VALIDE LE TITRE REAB POUR 5 ANS. C'est une vraie victoire pour la CAPEB et pour l'artisanat du bâtiment !

En 2022, la certification Responsable d'Entreprise Artisanale du Bâtiment (REAB) avait été inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) de France compétences dans la douleur et pour deux ans seulement, laissant craindre une disparition pure et simple de cette certification. France Compétences maintient, en effet, un niveau d'exigence élevé pour l'enregistrement des certifications notamment sur l'adéquation des emplois occupés 6 mois après la formation ainsi que sur l'évolution de la rémunération en rapport au métier visé par la certification, obligeant à mener différentes enquêtes auprès des certifiés. France Compétences est également très exigeante en ce qui concerne la structuration des blocs de compétences et du référentiel, la prise en compte des personnes en situation de handicap dans les référentiels, la méthodologie du jury de certification et de la VAE, etc....

Depuis deux ans donc, la Direction Compétences et Formation de la CAPEB s'emploie à répondre à ces exigences et a effectué un énorme travail d'enquêtes auprès des certifiés pour y parvenir. C'est donc avec une très grande satisfaction, mais aussi soulagement, que nous avons appris la décision de France Compétences de renouveler le titre REAB pour 5 ans, soit la période maximale !

10 à 15

SESSIONS REAB SONT
OUVERTES CHAQUE
ANNÉE SUR L'ENSEMBLE
DU TERRITOIRE ET ONT
PERMIS DE CERTIFIER 800
PERSONNES DEPUIS 2008

C'est une grande victoire pour la CAPEB et pour les artisans du bâtiment qu'il convient de relever ! Cette réussite découle aussi d'un travail de collaboration sur le long terme et d'une véritable relation de confiance avec les CAPEB qui déploient le REAB sur le terrain, les organismes de formation habilités et les membres du comité de suivi piloté par les administrateurs nationaux Nathalie Bergère et Gilles Chatras.

Ce renouvellement pour 5 ans est une belle victoire car le REAB est bien une certification adaptée à la TPE du bâtiment qui couvre toutes les activités

du chef d'entreprise, depuis le positionnement de l'entreprise et l'identification de ses axes de développement en passant par la gestion des chantiers sans oublier celle des équipes, de la trésorerie ou encore les politiques de RSE que l'entreprise pourrait conduire, pour ne citer que ces points. Le REAB est un formidable parcours de formation aussi bien pour les salariés repreneurs que pour les nouveaux installés ou pour les chefs d'entreprises en cours de développement. Tous les chefs d'entreprise qui ont suivi cette formation ont confirmé qu'ils s'étaient améliorés dans ces domaines. Quant aux repreneurs, ils ont déclaré que ce parcours leur avait permis d'aborder plus sereinement la reprise de leur entreprise. Et ce parcours de formation donne à celles et ceux qui l'ont suivi une réelle appétence à toujours monter en compétences. Ainsi, les certifiés du REAB continuent à développer leurs compétences dans leur entreprise et à former leurs salariés. Le REAB joue également un rôle majeur dans le syndicalisme car il permet de bien faire connaître les services des CAPEB et transforment les stagiaires du REAB en adhérents convaincus puis militants. Beaucoup d'ailleurs continuent leur formation au sein de l'École des Cadres. Alors n'hésitez plus, ouvrez chaque année des sessions REAB dans vos CAPEB ! [En savoir plus sur ARTUR.](#)

SOCIAL

LA CAPEB SIGNE UNE CONVENTION AVEC FRANCE TRAVAIL

Toutes les organisations patronales du BTP se sont mobilisées pour « La semaine des métiers du BTP » organisée conjointement avec France travail dans le but de mettre en avant l'attractivité de cette filière incontournable, faire connaître ses formations et ses métiers et faciliter les recrutements des entreprises. 213 850 projets d'embauche ont été présentés en 2024. Au cours de cette semaine dédiée au BTP, un millier d'événements ont été organisés partout sur le territoire pour valoriser les métiers et les entreprises du secteur.

Lors du lancement de l'opération, le 7 octobre, les organisations patronales se sont engagées ensemble sur une feuille de route puis ont renouvelé chacune les conventions partenariales qui la lient à France Travail. Une occasion de rappeler qu'accélérer l'attractivité des métiers de l'artisanat du bâtiment est une urgence, tant les besoins en compétences sont colossaux pour parvenir à relever les défis de la transition environnementale et sociétale. Au 1^{er} trimestre 2024, seules 50 % des entreprises artisanales du bâtiment ayant cherché à recruter ont réussi. La Semaine Nationale des Métiers du Bâtiment et des Travaux Publics constitue une opportunité

pour promouvoir les nombreux atouts et valeurs qui caractérisent les métiers de l'artisanat du bâtiment, notamment auprès des publics en reconversion, des femmes, des seniors et des personnes en situation de handicap. La question de l'emploi dans l'artisanat met en évidence l'urgence d'améliorer l'attractivité des métiers, afin d'assurer un avenir durable et compétitif pour notre secteur. La CAPEB mène de nombreuses actions en faveur d'une plus grande intégration de ces publics dans les métiers qu'elle représente, qu'elle a valorisés à l'occasion de cette semaine nationale. Tout le Réseau s'est mobilisé en ce sens au travers de multiples actions. De son côté,

DE SALARIÉS TRAVAILLENT DANS LE BTP
CE QUI EN FAIT L'UN DES PREMIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE



la CAPEB nationale a publié chaque jour sur ses réseaux sociaux une interview mettant en avant un métier en particulier.

ÉLECTIONS SYNDICALES DANS LES TPE : APPEL À TÉMOIGNAGES !

Du 25 novembre au 9 décembre 2024, les 5 millions de salariés qui travaillent dans des très petites entreprises (moins de 11 salariés) et d'employés à domicile sont invités à voter pour choisir leurs représentants syndicaux.

5 MILLIONS

DE SALARIÉS TRAVAILLENT AU SEIN
D'UNE PETITE ENTREPRISE TOUTS
SECTEURS CONFONDUS

Il n'y a pas, en effet, dans ces TPE, d'obligation d'avoir de CSE ni de délégués syndicaux.



Et pourtant, il est essentiel que chaque salarié puisse être représenté, dans les négociations des minimas salariaux par exemple à l'échelle d'une région, défendu, aux prud'hommes par exemple, et simplement conseillé via les CPRIA qui ont un rôle d'accompagnement et d'information sur le droit au travail entre autres. Et quand il s'agit d'être représenté, autant l'être par des salariés issus, eux aussi, d'une TPE, parce qu'ils en connaissent les particularités et peuvent donc agir en toutes connaissances de cause. Ce scrutin est majeur parce qu'il permet, tous les 4 ans, à ces salariés de TPE de s'exprimer et de rappeler leur existence que d'aucuns oublient bien trop souvent. 1 salarié sur 4 travaillent dans une TPE et représentent tous ensemble 5 fois plus que tous les salariés du CAC 40 !

Alors oui, il est vraiment crucial que le plus grand nombre de salariés de TPE s'exprime et participe au vote. Et plus les votants seront nombreux, plus l'U2P qui représente ces TPE pèsera dans le dialogue social. L'enjeu est majeur. Qu'on ne s'y trompe pas. Il en va de la capacité des petites entreprises et de leurs salariés à faire entendre leur voix, à faire valoir leurs choix qui ne sont généralement pas semblables à ceux que les actifs des grandes entreprises pourraient faire. Alors pour encourager les salariés à voter, nous avons besoin de témoignages de chefs d'entreprise et de salariés. Vous êtes prêts à témoigner ? Faites-le nous savoir au plus vite en contactant l'U2P (Jean-Côme DELERUE (jcdelerue@u2p-france.fr – 06 77 64 40 78).

RÉSEAU

UNE NOUVELLE COLLABORATRICE À LA DIRECTION TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE

Sabine Boury a rejoint la Direction Technique et Professionnelle le 1^{er} octobre. Elle remplace Houria Lahbil et s'occupera des dossiers des Métiers du Bois.

UNE NOUVELLE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DANS L'YONNE

Sarah Degliame Pelhate a été nommée Secrétaire générale de la CAPEB 89 depuis le 30 septembre. Ancienne cheffe d'entreprise, elle a siégé au Conseil d'administration de cette même CAPEB jusqu'en juillet 2024.



UN NOUVEAU PRÉSIDENT À LA CAPEB LOIRE-ATLANTIQUE

Après 5 ans de Présidence, Jean-Marc Pernot a cédé la présidence de la CAPEB Loire-Atlantique à Christophe Gaudou, artisan plombier gérant de Résobain.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB PARTICIPE AU SUSTAINABLE CONSTRUCTION TALK DE SAINT-GOBAIN

Le groupe Saint Gobain s'engage avec détermination dans la réduction des émissions de carbone et a mis en place un Observatoire de la Construction Durable afin d'associer toutes les parties prenantes en vue de relever le challenge de la transition énergétique.

Lors de la conférence d'ouverture du salon Batimat à laquelle participait le Président de la CAPEB, le PDG du groupe, Benoît Bazin, a fortement milité pour que tous les acteurs de la construction se mobilisent en faveur de la construction durable. Le 2 octobre, il avait organisé une conférence dans le cadre des « Sustainable Construction Talk », des rencontres régulières qui ont pour vocation de faire bouger les lignes de la rénovation énergétique en France. David Morales, vice-président de la CAPEB en charge des questions économiques, y participait pour

rappeler l'implication des petites entreprises dans cet immense chantier aux conséquences autant environnementales que sociétales. Dans un **livre blanc** « Accélérer la rénovation énergétique en France », Saint-Gobain avance 8 solutions pour booster les travaux dans les copropriétés, dans les territoires diffus, là où les artisans du bâtiment sont les plus présents. Sur ce point, Saint-Gobain rejoint pleinement nos préoccupations en ce qui concerne la mobilisation des banques qui tardent trop à s'impliquer dans ce grand chantier.



Le groupe propose également d'encourager les rénovations au moment des mutations pour les maisons individuelles qui relèvent de la catégorie des passoires thermiques. Il milite enfin pour une meilleure coopération entre les acteurs localement. Des propositions que nous partageons.

→ LABEL « BÂTIMENT BIOSOURCÉ » PLUS FACILE À OBTENIR ?

Depuis le 1^{er} septembre, de nouvelles dispositions s'appliquent pour l'obtention du label « bâtiment biosourcé ».

En effet, un arrêté du 2 juillet 2024 précise le contenu et les nouvelles conditions d'attribution du label qui est prévu dans le code de la construction et de l'habitation. Cet arrêté permet d'identifier clairement ce que l'on entend par biomasse, matière biosourcée, produits de construction et de décoration biosourcés et leur utilisation dans les bâtiments. Sont visés la structure, la maçonnerie, le gros œuvre, la charpente, la façade, la couverture, l'étanchéité,

les menuiseries intérieures et extérieures, les fermetures, l'isolation, les cloisonnements et les plafonds suspendus, les revêtements des sols et murs, peintures, produits de décoration ainsi que les produits de préparation et de mise en œuvre. Le label « bâtiment biosourcé » permet d'attester qu'un nouveau bâtiment respecte une quantité minimale de produits de construction biosourcés pendant toute sa durée de vie, (exprimée en quantité de carbone biogénique

stocké par mètre carré) qu'ont été respectées des exigences de mixité relatives à la fonction des produits de construction biosourcés mis en œuvre et enfin, que tout ceci a bien été contrôlé. Le label comporte 3 niveaux déterminés par la quantité de carbone biogénique stocké (et qui varie selon l'usage du bâtiment) et par le nombre de fonction du biosourcé dans le bâtiment, l'isolation conjuguée à 1 autre fonction permettant d'obtenir le niveau 2 et le niveau 3 si elle est associée à 2 autres fonctions. Avec ces différents seuils, la clarification des principes de fonctionnement et d'attribution de ce label et la suppression de l'obligation d'une certification globale, ce label devrait être plus largement utilisé. C'est, en tout cas, l'objectif de cette révision réglementaire. À noter que les précédentes dispositions édictées dans l'arrêté du 19 décembre 2012 demeurent applicables pour les demandes de labellisation effectuées avant le 31 août 2024.



LABEL
**BÂTIMENT
BIOSOURCÉ**

MÉTIERS

→ RÉUNION DES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE L'ÉLECTRICITÉ

La semaine dernière, le Président des Métiers de l'Électricité Gilles Maillet a réuni ses conseillers professionnels. Ils ont commencé par faire un bilan des WorldSkills 2024 puis des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB de Bordeaux avant d'évoquer celles de Clermont-Ferrand.

Après avoir fait un tour de table des constats et activités des conseillers professionnels depuis leur dernière réunion, ils ont fait le point sur les actualités de la filière au travers des partenaires et organismes : Enedis (Sequelec, convention DRAN, projet de convention en PACA), Consuel (Groupe de travail sur le diagnostic réseaux de communication résidentiels, le suivi du partenariat avec la CAPEB, la fiche d'auto-contrôle), la mise à jour des représentants en CRLE, le webinar de Promotelec sur la NF C15100 du 11 octobre, le

projet de fiches techniques et commerciales avec Iignes ainsi que le groupe de travail PV, le projet d'étude prospective sur les métiers de l'électricité au sein de l'Observatoire BTP, et enfin, le groupe de travail sur les Organismes de qualification du 14 novembre. Un point sur les questions de formation a ensuite été fait, en particulier sur les travaux en cours concernant le BTS FED et la mention complémentaire TER, la révision de la fiche de présentation du métier d'électricien proposée par la CAPEB, et l'opportunité de



créer un titre professionnel d'installateur en système PV. La réunion s'est terminée avec quelques questions diverses, en l'occurrence sur la désignation de Christophe Bellanger pour représenter le métier au sein du groupe patrimoine de la CAPEB, le travail à organiser avec le nouveau rédacteur en chef du BA, les comités de pilotages des différents partenariats intéressant les Métiers de l'Électricité, l'évolution de Handibat Développement et le carnet d'information du logement Qualitel.



LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

CESE

Jean-Christophe Repon présidait le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales du CESE ce lundi soir. Au menu figurait une synthèse de l'avis sur la Protection de l'enfance ainsi que le projet de déclaration orale du groupe sur cet avis, les tables rondes organisées lors de la plénière du 9 octobre sur "la démocratie environnementale" et un projet d'intervention d'actualité en réaction au Discours de politique générale du Premier Ministre.

Cette intervention a souligné l'engagement de Michel Barnier de reprendre le chantier de la simplification, son soutien à l'égard de l'apprentissage hors effets d'aubaine et son intention de mettre l'accent sur l'emploi, le pouvoir d'achat, le logement et la rénovation des bâtiments, autant de signaux qui paraissent, a priori, rassurants pour les TPE.

PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a fait un point de situation de l'actualité des artisans du bâtiment avec Les Echos cette semaine, à commencer par son dernier entretien avec la ministre du logement Valérie Létard mais aussi les orientations données par le Premier ministre lors de son discours de politique générale.

À noter que Émeline Cazi, présente sur le stand de la CAPEB lors du salon Batimat pour un échange avec Jean-Christophe Repon, a publié l'article « En difficulté, le bâtiment réclame des mesures de soutien », dans lequel la journaliste du Monde revient sur les propositions formulées par le Président de la CAPEB lors du salon. Lire l'article ici.

EBC

Jean-Christophe Repon participait jeudi au bureau de l'association EBC qui a examiné la question de la présidence pour la prochaine mandature (2025/2028), la révision des statuts envisagée l'an prochain, la situation des pays de l'Est (Pologne, Croatie, Roumanie, Slovénie, Slovaquie) mais également l'évolution de la prise en compte des TPE au sein du dialogue social européen et le prochain 35^{ème} anniversaire d'EBC.

PARTENARIAT

Le Président a rencontré mercredi son homologue de Federec, la fédération professionnelle des entreprises du recyclage qui représente environ 1200 entreprises de toutes tailles qui, sur l'ensemble du territoire, collectent, trient et valorisent les déchets du BTP mais également du verre, des DEEE, des textiles, etc. Ces entreprises mettent également à disposition des bennes dans

les points de collecte comme dans les entreprises. Elles gèrent les déchetteries professionnelles. Dans le cadre de la mise en place d'un maillage territorial développé pour les petites entreprises, le réseau de Federec est donc tout à fait intéressant pour les artisans du bâtiment d'autant que, contrairement aux distributeurs, ces déchetteries récupèrent tous les types de déchets et proposent des conditions d'accès particulièrement bien adaptées aux entreprises.

U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P se réunissait ce jeudi et vendredi dans le cadre d'un séminaire. À cette occasion, un point d'étape a été fait sur le pôle des activités de proximité ne relevant pas encore de l'U2P, sur l'adhésion directe, sur le régime de la micro-entreprise et les auto-entrepreneurs. Il a également été question du pouvoir d'achat et de la proposition d'Antoine Foucher d'un nouveau contrat social. Le séminaire devait être aussi l'occasion d'examiner le projet de transformation du réseau des chambres de métiers.

RÉSEAU

Le Président confédéral se rendait ce vendredi à l'Assemblée générale de la CAPEB Lozère.

LOBBYING

→ BEAUCOUP DE TEXTES SUR LE LOGEMENT À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Dès l'ouverture des travaux de la nouvelle Assemblée nationale, plusieurs textes concernant le logement ont été déposés.

On relèvera notamment un texte visant à réduire les contraintes énergétiques pesant sur l'offre locative et à juguler leurs effets sur la crise du logement, déposé par Frédéric Falcon (RN), et un autre pour mieux prendre en compte la diversité des territoires dans l'application de la loi SRU, déposé par Alexandra Martin (Droite républicaine). D'autres textes avaient commencé à être examinés avant la dissolution, dont plusieurs propositions de loi. Certaines étaient parvenues jusqu'à la Commission Mixte Paritaire et nécessitent donc qu'une CMP soit convoquée. C'est le cas, notamment, de la proposition de loi qui visait à favoriser la transformation des bureaux en logements. D'autres textes n'en étaient qu'à



leur première lecture après avoir été adoptés par les sénateurs. Il s'agit notamment de la PPL renforçant le rôle des Maires dans l'attribution des logements sociaux, et de deux autres textes concernant le cadastre et les PLU.

Il y avait aussi une proposition de loi visant à réduire et à encadrer les frais bancaires sur succession, une autre destinée à renforcer l'indemnisation des sinistres liés au retrait-gonflement des sols argileux, et une troisième visant à garantir l'efficacité des aides personnelles au logement.

Le logement est clairement au cœur des préoccupations parlementaires. Nul doute qu'il en sera fortement question au cours de cette législature.